

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026



Mairie de TILLOY ET BELLAY

25 route nationale

Tel : 03.26.66.90.69

Mail : mairie.tilloyetbellay@orange.fr

Site : www.tilloy-et-bellay.fr

En présence de

M. Christian CARBONI, Maire,
Mmes Stéphanie BELLOCQ, Angélique CHASSAING, Cécile LE MERRE, Aurélie PARISOT et Hélène RIGAUX
MM. Alain COLAS, Florian LE ROUX, Jean-Baptiste MICHEL, Paul PIERRET et Christophe TESTI.

Ordre du jour

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent
- Approbation du compte financier unique budget principal
- Vote affectation du résultat budget principal
- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget primitif principal
- Approbation du compte financier unique budget lotissement
- Vote affectation résultat budget lotissement
- Vote du budget primitif lotissement
- Points divers
- Questions diverses

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h16

Mme Stéphanie BELLOCQ est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent

A la demande de Mme Hélène RIGAUX, le PV précédent a été modifié au point « commissions communales ». Les représentants de la commission « scolaire, périscolaire et transports scolaire » sont différenciés des représentants au syndicat scolaire (SIS des 3 sources).

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Personne ne prenant la parole, l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent à l'unanimité.

Approbation du Compte Financier Unique budget commune

Mme Hélène RIGAUX, rapporteur de la commission Finances, présente le compte financier unique reprenant les dépenses et les recettes du budget communal, conforme à la comptabilité de la mairie et du comptable du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal approuve le compte financier unique à l'unanimité.

Vote affectation du résultat du budget principal

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2026, l'excédent de fonctionnement et d'investissement tels qu'ils ont été présentés.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des taux d'imposition

M. le Maire indique au Conseil Municipal les différentes marges de manœuvres et possibilités d'augmentation ou de réduction des taux.

M. le Maire explique que les taux n'ont pas été relevés depuis 2014, que les comptes sont satisfaisants et que de son point de vue il serait malvenu d'appliquer une augmentation devant la conjoncture actuelle.

Après avoir considéré ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

Les taux d'imposition pour l'année 2026 seront :

Taxe foncière (bâti) 27.69 %

Taxe foncière (non bâti) 12.77 %

Taxe d'habitation 12.53 %

Vote des subventions aux associations

M. le Maire explique qu'en conseil budgétaire 2022, les membres du Conseil Municipal ont voté une enveloppe budgétaire qui a été répartie à 90% pour les actions locales dites « incontournables », et 10% partagés par tranches de 50 € par ordre d'arrivée des demandes dûment motivées. Il avait été décidé de privilégier les aides aux « incontournables » que sont les associations et les actions en lien direct avec la commune.

M. le Maire a proposé aux nouveaux membres de la commission Finances de procéder à l'identique. Les membres de la commission ont donné leur accord. Les demandes de subventions sont présentées.

Il est précisé que les pompiers ne demandent pas de subvention cette année.

M. Paul PIERRET demande s'il est prévu une augmentation de la subvention de l'association « La Tillotine » en prévision des 50 ans de l'association, de façon progressive ou une augmentation en une fois ?

M. le Maire répond que la subvention sera théoriquement augmentée, si les finances sont toujours bonnes au moment de la date anniversaire, comme cela avait été fait lors du précédent anniversaire.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

Mme Cécile LE MERRE demande pourquoi la subvention à la MPT n'est pas versée cette année ?

M. le Maire répond que c'est un service qui est déjà payant, que la mairie reçoit beaucoup de demandes et qu'il faut faire des choix en corrélation avec notre budget.

Vote du budget primitif principal

Mme Hélène RIGAUX présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2026, afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le budget présenté est voté à l'unanimité.

Approbation du Compte Financier Unique budget lotissement

M. le Maire présente le compte financier unique du budget lotissement conforme à la comptabilité de la mairie et du comptable du Trésor public.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte financier unique du budget du lotissement à l'unanimité.

Vote affectation du résultat du budget lotissement

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il reste 2 parcelles à vendre et que leur vente permettra de solder le budget Lotissement.

M. Paul PIERRET demande si le solde sera positif une fois les ventes réalisées ?

M. le Maire répond que le solde sera positif, mais sans bénéfice important puisque l'objectif était de faire venir des familles dans le village, pas de faire de la marge sur les ventes.

Mme Cécile LE MERRE indique que le panneau publicitaire n'est plus visible et qu'il faudrait peut-être en remettre un plus petit. M. Paul PIERRET ajoute qu'il faudra une structure de support correcte pour une bonne tenue dans le temps. M. le Maire propose également de remettre une annonce en ligne pour plus de visibilité.

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2026, l'excédent de fonctionnement et d'investissement tels qu'ils ont été présentés.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote budget primitif lotissement

M. le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2026, afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

M. le Maire remercie les membres de la commission Finances qui ont beaucoup travaillé, qui ont découvert la comptabilité des collectivités qui est radicalement différente de la comptabilité des entreprises et qui n'est pas aisée à manipuler.

Un point sera fait avec la commission en septembre 2026.

Points divers

♦ M. le Maire souhaiterait faire un repas (grillades ou autre) avec l'ensemble des conseillers et leurs familles afin de se connaître mieux et de favoriser la cohésion du groupe. La date sera déterminée par les disponibilités de la salle. M. Alain COLAS indique que la salle est disponible tous les vendredis soir du mois de juin.

♦ M. le Maire demande une photo de chacun, s'ils sont d'accord, pour mettre à jour la page de présentation des conseillers sur le site internet de la commune. Photo à envoyer sur la boîte mail de la mairie.

♦ M. le Maire revient sur la composition de la commission scolaire ; celle-ci par tradition ou abus de langage a toujours inclus le syndicat scolaire, mais convient que cela n'est pas cohérent.

Les représentants de la commission « scolaire, périscolaire et transports scolaire » sont donc désormais différenciés des représentants au syndicat scolaire (SIS des 3 sources).

M. le Maire demande qui veut être délégué au SIS avec M. Christophe TESTI et M. Paul PIERRET ? Mme Angélique CHASSAING se porte volontaire. M. le Maire l'en remercie.

Les commissions sont modifiées comme suit :

Commission « scolaire, périscolaire et transports scolaire » : Christophe TESTI, Hélène RIGAUD et Paul PIERRET

Délégués du syndicat scolaire : Christophe TESTI et Angélique CHASSAING et M. Paul PIERRET.

M. Christophe TESTI précise que le syndicat gère principalement l'aspect financier, c'est à dire la répartition des frais de fonctionnement sur les différentes communes faisant partie du regroupement scolaire. Il n'y a plus énormément de projets, les gros travaux étant terminés.

♦ M. le Maire rappelle :

- l'urgence de composer le CCAS pour voter le budget avant le 30 avril.

- De réunir la commission fleurissement, date fixée au 21/04 à 18h00.

- Fixer un rendez-vous pour voir le correspondant défense afin évoquer la préparation de la cérémonie du 8 mai et de préciser le rôle du correspondant défense.

♦ Mme Angélique CHASSAING fait part à l'assemblée que l'inventaire de matériel de la salle des fêtes a été réalisé avec Mme Aurélie PARISOT. Une armoire a été composée pour une réservation de 100 couverts et une seconde pour le stock. Quelques travaux de maintenance sont également à prévoir.

Une ébauche de révision du contrat de location a été préparé, Mme Angélique CHASSAING rappelle l'interdiction de louer pour autrui. Mme Cécile LE MERRE demande comment encadrer cela ? une personne habitant TILLOY peut louer en son nom pour une fête familiale. Mme Angélique CHASSAING et M. le Maire répondent qu'en cas de location pour une fête familiale, la personne qui loue doit faire partie de l'organisation et être présente lors de la fête. Mme Angélique CHASSAING propose de revoir également les tarifs de location.

Mme Cécile LE MERRE demande s'il est possible d'estimer les dépenses liées à la salle afin de revoir la grille des tarifs en fonction des dépenses. M. le Maire répond que c'est possible. Mme Angélique CHASSAING précise que dans le nouveau contrat, le chauffage sera obligatoirement facturé du mois d'octobre au mois d'avril. M. le Maire ajoute qu'il faudrait rendre la commande de chauffage inaccessible aux personnes qui louent.

Mme Cécile LE MERRE demande si les dépenses d'investissement sont faites sur le budget de la salle ? M. le Maire répond que la salle n'a pas de budget propre, les investissements sont réalisés sur le budget communal.

M. le Maire indique que l'enduit extérieur d'un mur de la salle tombe et qu'il faudra le refaire. M. Paul PIERRET ajoute qu'il faut également traiter le problème de l'évent de la fosse septique qui est trop bas, et demande si la commune a l'obligation de faire appel à une entreprise ? M. le Maire répond que ce n'est pas une obligation, les travaux peuvent être réalisés par la commune.

Mme Cécile LE MERRE demande si c'est la commission salle ou une commission travaux qui doit gérer cela ?

M. le Maire répond que c'est la commission salle car ce sont de petits travaux.

M. le Maire remercie les membres de la commission salle pour les actions effectuées et précise que si des clés sont manquantes, il y en a à la mairie et qu'au besoin, il y a la possibilité d'en faire refaire. Il faudra également penser à réparer le limiteur de son.

♦ Point école :

M. Christophe TESTI indique que le conseil d'école a eu lieu, une fermeture administrative de classe est annoncée. Cette fermeture est couplée avec un départ en retraite et n'a donc pas d'incidence sur l'équipe enseignante.

M. Paul PIERRET souligne le fait que beaucoup d'enfants sont scolarisés hors du regroupement scolaire de St Rémy. M. le Maire informe le Conseil Municipal que tous les Maires de la Communauté de Communes de Suippes se sont entendus pour ne pas signer de dérogation scolaire.

M. Paul PIERRET précise que les élèves de l'école de St Rémy ont un bon niveau. M. Christophe TESTI approuve et dit qu'il faut le communiquer.

♦ Elections du Président et des vice-présidents de la Communauté de communes de Suippes

M. le Maire informe l'assemblée que le Président et les vice-présidents ont été élus. Les commissions seront mises en place le 23 avril 2026. M. le Maire indique qu'il fait partie des 6 vice-présidents.

Questions diverses

Mme Aurélie PARISOT demande si la composition des commissions sera distribuée aux habitants car elle a eu une demande d'une personne qui a du mal à se déplacer jusqu'à sa boîte aux lettres. M. le Maire répond que les PV des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site de la mairie et au panneau d'affichage public dès lors qu'ils ont été approuvés par le Conseil Municipal. Le problème d'accès à la boîte aux lettres est lié au fait que des véhicules roulent régulièrement sur le trottoir et sur l'herbe et abîment le sol. M. le Maire compte mettre un terme à ce problème de circulation anarchique.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations.

Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20h50.